

ASSEMBLEE NATIONALE14 décembre 2005

OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION - (n° 2612)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Novelli, rapporteur
au nom de la commission des finances

ARTICLE 2

Dans la première phrase du deuxième alinéa du I de cet article, après les mots :

« doit être »,

insérer les mots :

« au moins »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte initial du Gouvernement afin qu'il soit clair que les actionnaires minoritaires puissent obtenir le prix le plus attractif possible.